



SAINT LUB'INFOS

Numéro 46 - Décembre 2013



Au sommaire

- L'Agglo
- Vie communale
- Les travaux
- Tarifs communaux
- Dates

Madame, Monsieur,

A petits pas, mais de façon continue, nous faisons évoluer notre commune vers l'avenir en valorisant ses atouts.

Je souhaite que chacun y trouve sa place et son épanouissement.

Gérer au mieux le présent tout en préparant l'avenir, c'est la mission que votre municipalité s'est fixée et accomplit chaque jour qui passe.

Au titre des actions qui s'inscrivent dans cette ligne, nous poursuivons les différents chantiers ; nous avons eu le plaisir de voir s'agrandir la boulangerie du village, la restauration du bélier hydraulique, la sécurisation de notre école qui ne saurait tarder.

Je remercie chaleureusement toutes nos associations et les bénévoles qui tout au long de l'année animent notre commune et leur souhaite une très bonne année 2014.

Sans attendre de voir ce que réserve l'avenir, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous invite, le vendredi 10 janvier 2014 à la Salle des Fêtes.

Bonne lecture à tous.

Le Maire,
D. PIGOREAU

• Le CIAS du Blaisois



De multiples services pour les habitants de Saint-Lubin-en-Vergonnois.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys.

Le CIAS du Blaisois accompagne les personnes en difficulté, seules ou en couple, sans enfant mineur à charge (le Conseil Général recevant les personnes avec enfant mineur).

- Accompagnement par des travailleurs sociaux : aide aux démarches, recherche de logement, accès aux soins, secours financiers, etc.

• Résago !

Sur Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Vineuil et Saint-Gervais-la-Forêt, Résago est accessible à toutes les personnes résidant à plus de 500 mètres à vol d'oiseau des lignes A, B, C, D et E.

Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, l'ensemble des habitants peuvent en bénéficier.

Sur réservation préalable, Résago permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination.

NB : Les déplacements pour motif scolaire ne sont pas autorisés, étant donné que des transports scolaires sont spécialement organisés dans ce but.

Pour terminer votre déplacement, vous avez également la possibilité d'utiliser les lignes de bus Azalys en correspondance gratuite.

Inscription au service Résago

Pour s'inscrire au service, il suffit d'envoyer un justificatif de domicile :

- soit par courrier : Keolis Blois – 22 rue Laplace – 41000 Blois
- soit par courriel : pointbus@keolis.com

Utiliser le service Résago

Pour réserver son transport Résago, il suffit d'appeler

Pour les communes Nord Loire :

- Ouverture de droits au Revenu de Solidarité Active (RSA) et accompagnement des allocataires dans leur démarche d'insertion.
- Mise à disposition d'hébergements d'insertion et d'urgence et interventions auprès des sans-abri.

Les permanences de Blandine Viaud, assistante sociale :

- A Villebarou : tous les 1^{ers} et 3^e mardis du mois de 9h30 à 12h, en mairie.
- A Blois : au CIAS du Blaisois, 4 rue des Cordeliers.
- A la mairie ou à domicile, sur rendez-vous.

Vous pouvez la contacter au 02 54 57 41 84 ou sur www.ciasdublaisois.fr

la centrale d'informations et de réservations au 09 693 693 41 (prix d'un appel local), ouverte du lundi au samedi, de 7h à 19h.

Le transport peut-être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à la veille à 17h pour le lendemain ou jusqu'à 12h pour l'après-midi.

Les 16 points de destination Resago

A Onzain : Centre-ville Gare SNCF	A Villebarou : Centre commercial Blois 2 (Cora)
A Blois : Denis Papin République Centre administratif Gare SNCF Centre Hospitalier de Blois Centre commercial La Salamandre (E. Leclerc) Centre aquatique Agl'Eau Cap'Ciné Bowling World	La Chaussée Saint-Victor : Polyclinique Parc des Mées
	A Vineuil : Le centre social La Chrysalide Centre Commercial La Renaissance (Auchan)

Les horaires de fonctionnement (+/- 10 minutes)								
	Du lundi au samedi					Dimanches et jours fériés		
Heures d'arrivée aux points d'arrêts	9h00	10h00	14h00	15h00	16h00	10h00	14h00	15h00
Heures de départ des points d'arrêts	11h00	12h00	16h30	17h30	18h30	12h00	16h30	17h30

• Handigo, le service de transport pour les personnes à mobilité réduite

Handigo est un service de transport collectif public, destiné aux personnes à mobilité réduite et mis à la disposition des habitants d'Agglopolys. Il s'adresse à toutes les personnes qui ne peuvent emprunter le bus seules ou accompagnées, les bus et arrêts n'étant pas encore tous accessibles. Il est accessible de plein droit aux personnes en fauteuil roulant.

Le transport est effectué de porte à porte, sans accompagnement dans les étages, ni portage.

Handigo fonctionne du lundi au samedi de 7 h à 19 h et les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai) de 9 h à 19 h.

Comment en bénéficier ?

Pour pouvoir utiliser le service Handigo, le passage devant une commission d'accès est obligatoire pour tous. Une journée d'inscription est organisée régulièrement à cette fin, en présence d'un médecin, d'un ergothérapeute, d'un représentant d'Agglopolys et d'un responsable d'Azalys.

Les personnes en fauteuil roulant peuvent néanmoins utiliser le service avant même leur participation à la journée d'inscription.

Quel tarif ?

Le coût du voyage sur le service Handigo est le même que pour les autres services proposés par le réseau AZALYS, soit 1,10 € le ticket pour un trajet. D'autres titres de transport sont acceptés pour ce service.

Comment réserver ?

Pour réserver son transport Handigo, il suffit de contacter le standard de réservation au 09 693 693 41, ouvert du lundi au samedi de 7 h à 19 h.

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 12 h le jour du transport pour une prise en charge à partir de 14 h
- 17 h la veille du transport pour une prise en charge avant 14 h
- le samedi jusqu'à 17 h pour un transport le dimanche ou le lundi matin

• Vous souhaitez rénover votre logement



L'ADIL 41 Espace Info Energie est le Point Rénovation Info Service du Loir-et-Cher (PRIS) du département.

Si vous envisagez de rénover votre logement, les conseillers de l'ADIL 41 EIE pourront vous renseigner sur les aides financières mobilisables pour réaliser votre projet et sur les questions techniques que vous vous posez : différences entre les matériaux, modes de chauffage, énergies renouvelables,...

De manière plus générale, les juristes et les conseillers en énergie de l'ADIL 41 EIE vous renseignent gratuitement sur toute question juridique financière et fiscale relative au logement et sur toute question liée aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables.

Ce service gratuit est ouvert à tous. Des aides existent quelle que soit votre situation, renseignez-vous !

Parmi les aides possibles, certains projets peuvent être financés dans le cadre du dispositif Habiter Mieux par l'ANAH et Agglopolys. Il s'adresse :



- Aux propriétaires occupants dont le projet de travaux permet un gain énergétique d'au moins 25% et sous conditions de ressources. Agglopolys accorde toutefois en dehors d'Habiter mieux, une aide pour les projets dont le gain énergétique est compris entre 18 et 25%.

- Aux propriétaires bailleurs dont le projet de travaux permet un gain énergétique d'au moins 35% et sous réserve de respecter les engagements (niveaux de loyers...).

Dans le cadre d'Habiter Mieux, les propriétaires bénéficient d'un accompagnement global sur le plan technique, administratif et financier par un opérateur agréé. Le PACT 41 est agréé dans le département de Loir et Cher. C'est une association dont la vocation est d'améliorer l'habitat afin de renforcer la cohésion sociale. Son intervention auprès des particuliers s'effectue en lien avec les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics.

Tél. 02 54 42 10 00

Mail : adileie41@wanadoo.fr

Sites internet :

<http://www.adil41.org> <http://renovation-info-service.gouv.fr>

- La boulangerie

Les travaux d'extension de la boulangerie ont permis de créer une superficie de 61,50 m² afin d'offrir de meilleures conditions de travail à Magali et Bruno Gaveau.



Inauguration le 2 novembre 2013 en présence des personnalités



- Béliet hydraulique

Une fontaine va être installée au cours du 1^{er} semestre 2014 dans l'allée de la Croix, près des Rochettes ; cela permettra de concrétiser le fonctionnement du béliet hydraulique.



- Agrandissement des locaux techniques

Le permis de construire a été signé le 25/04/2013 et l'appel à candidatures pour les entreprises sera lancé au cours du 1^{er} trimestre 2014. Une fois, les entreprises choisies, les travaux pourront commencer. Le montant estimatif des travaux s'élève à 100 000€ HT.

- Sécurisation de l'accès à l'école

Un dossier de subvention a été déposé auprès du Conseil Général et de notre député pour aménager l'accès à l'école, côté Val des Jonquilles. Le montant estimatif des travaux HT s'élève à 62 000€ et comprend en autres : l'acquisition du terrain pour réaliser une sente piétonne de la rue du Clos-Vignot à l'école, la réalisation de cette sente piétonne, la fabrication et la pose d'un nouveau portail, la construction d'un abri couvert au niveau du nouveau portail.

- Lotissement des Rochettes

La gestion, l'entretien des espaces verts et fossés du lotissement des Rochettes a fait l'objet de différentes sollicitations de la part de ses résidents.

La surface du lotissement étant supérieure à 1ha, si la commune venait à faire des travaux ils seraient soumis à une déclaration au titre de la loi sur l'eau ce qui occasionnerait des frais importants (intervention d'un bureau d'études spécialisé, études de sol soit près de 8000 € de frais).

Avant d'entreprendre une telle démarche et après concertation avec les résidents, il a été décidé de faire un relevé préalable de l'existant.

Ce relevé va permettre de dresser une carte et ainsi d'envisager les différentes solutions possibles.

En attendant et afin d'offrir un environnement plus agréable, priorité est donnée à l'entretien régulier des fossés par la commune.



Ce traditionnel repas a rassemblé environ 80 personnes et mis à l'honneur comme doyenne Mme MONNEREAU Gastonne et comme doyen M.PIGOREAU Georges, à qui monsieur le Maire a remis les cadeaux de la commune.

Au cours de cet après-midi, 4 médailles d'honneur communale échelon vermeil ont été remises, par Monsieur le Maire et Mme AMOSSE, notre conseillère générale à :

Mme Ginette LEMAIRE et M.Jean-Luc JALLES pour leurs 30 ans de mandats communaux et à Mme Patricia BIZOUARNE et Mme Brigitte NICOLAS pour leurs 30 ans d'employées communales.

Alerte aux cambriolages : info de la gendarmerie

La lutte contre les cambriolages est au coeur des préoccupations des gendarmes de Loir et Cher. Dans sa zone de compétence la gendarmerie observe que les cambriolages sont principalement commis de jour entre 13h et 19h. Durant ce créneau horaire, votre domicile est encore plus vulnérable entre 17h et 19h, depuis le passage à l'heure d'hiver. Avec ce changement d'horaire, la tombée de la nuit intervient plus tôt et votre domicile non éclairé devient une cible potentielle pour les cambrioleurs. Ces individus organisés et méthodiques s'intéressent en priorité aux habitations les moins protégées, pour faire un maximum de gain dans un minimum de temps et en limitant les risques pour ne pas être identifiés et interpellés.

Aussi pour dissuader ces individus de s'intéresser à votre habitation pensez à créer l'illusion d'une présence par l'allumage aléatoire de la lumière, de la radio, de la télévision ou d'autres dispositifs

au moyen d'une minuterie.

Composez le 17 si vous observez des situations ou comportements suspects dans votre environnement habituel.

- Équipez vos portes d'un système de verrouillage efficace
- Protégez vos fenêtres et autres ouvertures par des volets, grilles ou barreaux
- Gardez vos portes et fenêtres fermées et verrouillées lorsque vous êtes chez vous
- Protégez votre habitation avec un dispositif d'alarme
- Installez un éclairage extérieur.
- Prévenez vos voisins ou un membre de votre famille lors d'une absence prolongée
- Signalez votre absence prolongée à la gendarmerie
- Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent chez vous
- Placez en lieu sûr vos bijoux, moyens de paiement bancaires et objets précieux

PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE POUR PERSONNES MAJEURES

A compter du 1^{er} janvier 2014, les cartes d'identité auront une durée légale de 15 ans (au lieu de 10) pour :

- Les nouvelles cartes qui seront établies à compter du 01/01/2014
- Les cartes établies à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Dans ce cas, la prolongation de la durée de validité sera automatique.

TRAITAGE DES CHEMINS

De nombreux agriculteurs emploient des produits de traitement sur les chemins communaux ; CELA EST INTERDIT et passible d'amendes.

POINT TRI

- Salle des fêtes

Une fois n'est pas coutume : le point tri à la salle des fêtes est plus propre depuis quelque temps. Nous vous remercions pour tous vos efforts.

- Carelle

La plate-forme du 2^{ème} Point Tri, à Carelle, est en cours de réalisation par Agglopolys. Il est situé, route d'Orchaise, au niveau du n° 66 et devrait être opérationnel au 1^{er} trimestre 2014.

Pour information

Tonnage des déchets recyclables par matière sur le Point Tri pour l'année 2012 et de janvier à novembre 2013 pour Saint Lubin.

2012 :

Verre : 21,740 t
Papiers : 18,755 t
Plastique : 4,385

2013 :

Verre : 20,770 t
Papier : 18,600 t
Plastique : 4,140 t

Rythmes scolaires

La nouvelle réforme scolaire oblige les communes à adopter une nouvelle organisation des horaires.

Suite aux deux enquêtes réalisées auprès de tous les parents d'élèves et après plusieurs réunions de concertation avec les enseignants, les représentants des deux communes, du syndicat scolaire St Bohaire-St Lubin et des représentants de parents, il a été décidé que :

- la demi-journée supplémentaire serait le mercredi matin ;
- les travaux d'activités pédagogiques (TAP) seraient répartis sur trois jours pour les CP, CE1-CE2 et CM1-CM2 : un créneau d'une heure trente (15h-16h30) et deux créneaux de trois quarts d'heure (15h45-

16h30) ; le quatrième jour, il y aurait du temps de classe (15h-16h30)

- sur quatre jours pour les maternelles : 4 créneaux de trois quart d'heure (15h45-16h30).

Ce projet d'organisation a été transmis à l'Inspection de l'Education Nationale pour avis et validation.

Le financement de ces TAP sera à la charge de la collectivité, l'Etat subventionnant à la hauteur de 50€ par enfant pour la première année. Il nous faudra trouver des intervenants pour les ateliers de fin de journée et organiser les transports scolaires en conséquence

L'Association des Parents d'Élèves (APE) du RPI Saint-Bohaire-Saint-Lubin

L'Association des Parents d'Élèves (APE) du RPI Saint-Bohaire-Saint-Lubin réunit les parents volontaires souhaitant s'impliquer activement dans la vie du RPI, aux côtés des équipes pédagogiques.

Les actions menées par l'APE permettent de soutenir financièrement les activités, les sorties initiées par les enseignants. Elles favorisent également la création de liens entre familles et enfants hors l'école.

Durant l'année scolaire 2012/2013, l'APE a ainsi organisée différentes animations :

- le marché de Noël en décembre 2012 à Saint-Bohaire,



- un livre de recettes astucieux, réalisé avec la complicité des familles, des équipes pédagogiques, des agents municipaux, vendu à 115 exemplaires,

- la désormais traditionnelle vente de viennoiseries au mois de février 2013, permettant de satisfaire la gourmandise de tous et de favoriser la rencontre des enfants avec les habitants de Saint-Lubin et de Saint-Bohaire : près de 1 000 viennoiseries vendues !

L'APE a également tenue à être présente aux côtés des élus de Saint-Bohaire et des enseignants le 16 mars, pour faire de la matinée porte ouverte de l'école un moment



convivial, en proposant des gâteaux confectionnés par les parents d'élèves et des boissons.

Associée au Comité des fêtes de Saint-Lubin, l'APE a également participé à l'organisation de la Marche des Jonquilles, au mois de mars.

La fin de l'année scolaire a été fêtée à Saint-Bohaire le 30 juin, au « Saint LuBo' Circus », sur le thème du cirque et de la gym. L'après-midi s'est déroulé dans une ambiance très animée, musicale et fortement ensoleillée !

L'année scolaire 2013/2014 a débuté par une fête de Noël très festive à Saint-Lubin, le 19 décembre, avec la présence exceptionnelle du Père Noël (le vrai !), au rythme des chants des enfants, accompagnés de leurs enseignants, suivi par un éblouissant défilé des lumières et des animations musicales.

Les projets de l'année : le retour de la vente de viennoiseries au mois de février (surveillez bien vos boîtes aux lettres !), la participation à l'organisation du carnaval avec les enseignants, à Saint-Lubin et d'autres animations pour les enfants, ainsi qu'une opération destinée spécifiquement à cofinancer le projet théâtre du RPI.

Pour mener à bien tous ces projets et contribuer au financement des coopératives, l'APE souhaiterait l'implication d'un plus grand nombre de parents : vous pouvez vous mobiliser pour une ou plusieurs animations, vous faire connaître pour être sollicité et consacrer quelques heures à la mise en place d'une activité...

Présidente : Sabrina BILLAULT

Pour nous contacter : ape.stbohaire.stlubin@live.fr

Les tarifs communaux au 1^{er} janvier 2014

Seuls les tarifs de la cantine ont été augmentés

Cantine scolaire

Repas enfant	3,15 €
Repas adulte	6,00 €

Garderie scolaire

1 semaine	
- 1 ^{er} enfant	9,90 €
- 2 ^{ème} enfant	7,90 €
- 3 ^{ème} enfant	5,90 €
Occasionnel	3,00 €

Location Salle des Fêtes

	Eté (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)		Hiver (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	
	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine
Commune				
- jours de semaine et dimanches	190 €	140 €	235 €	185 €
- samedis et jours fériés	220 €	170 €	265 €	215 €
- 2 jours	250 €	200 €	295 €	245 €
Hors commune				
- jours de semaine et dimanches	295 €	245 €	340 €	290 €
- samedis et jours fériés	400 €	350 €	445 €	395 €
- 2 jours	460 €	410 €	505 €	455 €

Une caution de 500 € est demandée à chaque location.

Location du préau de l'école

Commune 35 € - Hors commune 50 €

Cimetière

Concession de cimetière trentenaire	165 €
Columbarium	
- 15 ans	450 €
- 30 ans	750 €
Dispersion des cendres + plaque	100 €

Bibliothèque

Gratuité adultes et enfants

Divers

Coût photocopie noir et blanc : 0,15 € (format A4)
couleur : 0,25 € (format A4)

Dates

□ En janvier

- **vendredi 10** : cérémonie des voeux du maire à 19h
- **samedi 11** : soirée moules frites organisée par le Comité des Fêtes

□ En mars

- **vendredi 7 mars** : à 19h30 à la salle des fêtes, conférence organisée par la vallée de la Cisse assurée par Jean-Paul Sauvage,
- **dimanche 9** : marche des jonquilles, organisée par le Comité des Fêtes
- **dimanche 23 et 30 mars** : élections municipales (bureau de vote ouvert de 8h à 18h)
- **dimanche 23** : Exposition salle des associations de 8h à 18h (oeuvres de Mme Teixeira de Carvalho, Mrs Coutan et Cousin)

□ En mai

- **dimanche 25** : élections européennes

□ En juin

- **dimanche 15** : pique-nique à Guillebert
- **samedi 21** : brocante de nuit

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

A la place des **mercredis 25 décembre** et **1^{er} janvier**, les ordures ménagères seront collectées le **mardi 24 décembre** et le **mardi 31 décembre 2013** aux heures habituelles.

Le recensement intervient à l'âge de 16 ans. Acte volontaire et obligatoire, il concerne tous les jeunes Français, filles et garçons.

Cette démarche s'effectue auprès des services municipaux du lieu de résidence. Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée...).

Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

ELECTIONS MUNICIPALES : ATTENTION

Le décret d'application relatif aux nouveaux modes de scrutin mis en place par la loi du 17 juin 2013 précise que, pour voter, tous les électeurs, et cela dans toutes les communes, devront présenter à la fois leur carte d'électeur et un titre d'identité.



Votre mairie est ouverte (hors congés) :

- Lundi de 8h 30 à 12h
- Mardi de 13h à 17h
- Jeudi de 16h à 19h
- Vendredi de 14h à 16h

Téléphone : 02 54 43 22 3 - E-mail : mairie.stlubin@wanadoo.fr
www.saintlubinenvergonnois.fr

Le secrétariat de mairie sera fermé du **20 décembre 2013 au 3 janvier 2014 inclus**. Permanence pour les inscriptions sur la liste électorale le **31 décembre de 16h à 18h**.

L'agence postale est ouverte :

- Lundi de 13h à 17h
- Mardi de 11h à 12h 30 et de 13h à 17h
- Mercredi de 13h 15 à 17h
- Jeudi de 8h 30 à 12h 15
- Vendredi de 11h à 12h 30 et 13h à 17h

Téléphone : 02 54 43 21 49

Elle sera fermée les **24, 26 et 27** ainsi que le **31 (après-midi) décembre 2013** et les **2 et 3 janvier 2014**.

